

Calendrier universitaire 2021-2022

Trimestre d'automne 2021	
Mercredi 1^{er} septembre 2021	Rentrée des étudiants
Lundi 6 septembre 2021	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 21 septembre 2021	Date limite pour la modification des choix de cours *
Lundi 11 octobre 2021	Congé universitaire – Action de grâce
Du 18 au 24 octobre 2021	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 5 novembre 2021	Date limite pour l'abandon d'un cours *
Mercredi 22 décembre 2021	Fin du trimestre
Du jeudi 23 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2022	
Jeudi 6 janvier 2022	Rentrée des étudiants
Vendredi 21 janvier 2022	Date limite pour la modification des choix de cours *
Du 7 au 13 mars 2022	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 18 mars 2022	Date limite pour l'abandon d'un cours *
Vend. 15 et lundi 18 avril 2022	Congé pascal
Vendredi 29 avril 2022	Fin du trimestre

Trimestre d'été 2022	
<i>L'horaire d'été n'est pas le même d'une faculté à l'autre. Se référer aux calendriers facultaires.</i>	
Lundi 2 mai 2022	Rentrée des étudiants
Mardi 10 mai 2022	Date limite pour la modification des choix de cours, session intensive*
Mardi 17 mai 2022	Date limite pour la modification des choix de cours, session régulière *
Lundi 23 mai 2022	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Vendredi 3 juin 2022	Date limite pour l'abandon d'un cours, session intensive *
Jeudi 23 juin 2022	Fin du trimestre, session intensive
Vendredi 24 juin 2022	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Vendredi 1^{er} juillet 2022	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 8 juillet 2022	Date limite pour l'abandon d'un cours, session régulière *
Vendredi 12 août 2022	Fin du trimestre, session régulière

* À moins d'indication autre inscrite à l'horaire du cours.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant qui annule une inscription avant la [date limite pour la modification des choix de cours \(annulation de cours\)](#) est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité.